



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 119

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} juillet 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD.

Absente représentée : Emilie ORGEL.

Absents excusés : Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL, Gilles BARJOU, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOIZOT

Nomenclature @ACTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé

DOMAINE ET PATRIMOINE

**CESSION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE COMMUNALE ZC 45 « LES GRANDES POCHEES »
SITUEE A EPINEUIL AU PROFIT DE LA SOCIETE ON TOWER FRANCE**

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la société ON TOWER France a sollicité la ville de Tonnerre afin d'acquérir une emprise de 61 m² de la parcelle sise sur la commune d'Epineuil, lieu-dit « les Grandes Poches », cadastrée ZC 45.

- Vu l'article L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que cette parcelle appartient au domaine privé communal ;
- Considérant qu'une infrastructure de téléphonie mobile propriété de la société ON TOWER France est déjà installée sur cette parcelle ;
- Vu la délibération n°2024-235 ;
- Vu le procès-verbal de bornage en date du 24 février 2025 ;
- Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 8 avril 2025 ;
- Considérant l'absence de projet communal sur cette parcelle ;
- Considérant la nécessité de modifier la délibération n°2024-235 afin d'intégrer l'estimation du service des Domaines ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- De céder à la société ON TOWER France, une emprise de 61 m² de la parcelle située lieu-dit « Les Grandes Poches » cadastrée ZC 45 au prix de 54 000€ hors taxes, hors frais de mutation et de division parcellaire ;
- De conclure sur les parcelles ZC 44 et 72 une servitude de passage ainsi qu'une servitude de tréfonds, nécessaires à l'accès de l'emprise cédée ainsi qu'à l'alimentation des équipements (cf plan annexé) ;

- De confier à l'étude notariale V2N Notaires située à Paris (75116), à la charge de l'acquéreur, le soin d'établir l'acte authentique de vente dont les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'annuler la délibération n°2024-235 et de la remplacer par la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à cette vente.



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre